



Université de Montréal
École de criminologie

Plan de cours

CRI 2531 – L'analyse stratégique en criminologie (3 crédits)

Chargée de cours : **Camille Faubert**
camille.faubert@umontreal.ca
Bureau C-4134 (Pavillon Lionel-Groulx)
Disponibilités : sur rendez-vous

Renseignements supplémentaires et textes disponibles sur Studium

Hiver 2019, mardis de 13h00 à 16h00

Local : B-0305 (Pavillon 3200-Jean-Brillant)

1. DESCRIPTEUR

« Les décisions des délinquants. Le crime conçu comme un moyen en vue d'une fin. La rationalité du délinquant telle qu'elle se manifeste dans les situations précriminelles. La théorie de la dissuasion. »

2. OBJECTIFS

Ce cours vise à développer les connaissances en matière d'analyse stratégique de la criminalité du point de vue des organisations de surveillance et d'intervention, mais aussi, et surtout, du point de vue des délinquants. Le phénomène criminel y est présenté comme un choix rationnel, qui implique l'analyse coûts-bénéfices d'une situation.

3. FORMULE PÉDAGOGIQUE

Cours magistraux. Il s'agit d'un cours d'introduction à un pan théorique de la criminologie. Des exemples de cas seront utilisés pour illustrer le contenu théorique. Les étudiants sont invités à poser des questions et à participer aux discussions. Des conférences sont également prévues au cours de la session.

Les diapositives des présentations seront disponibles avant le cours sur Studium.

Les textes associés à chaque séance seront disponibles sur Studium également. La lecture des textes **avant** le cours est recommandée. Le contenu des lectures obligatoire sera abordé en classe et susceptible de faire l'objet de questions d'examen.

4. RÉFÉRENCES UTILES

Becker, G.S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. *The Journal of Political Economy*, 76(2) : 169-217.

Boba Santos, R. (2013). *Crime analysis with crime mapping*. Thousand Oaks, CA : Sage.

Brantingham, P. J. & Brantingham, P. L. (1984). *Patterns in crime*. New York: Macmillan.

Caulkins, J.P. & MacCoun, R. (2003). Limited rationality and the limits of supply reduction. *Journal of Drug Issues*, 33(2): 435-466.

Caulkins, J. & Reuter, P. (1998). What price data tells us about drug markets. *Journal of Drug Issues*. 28(3): 593-612.

Center for Problem-oriented policing. www.popcenter.org

Cohen, L. E. & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American Sociological Review*, 44: 588-608.

Cornish, D.B. & Clarke, R.V. (1986). *Reasoning criminal: Rational choice perspective on offending*. Secaucus: Springer-Verlag.

Cusson, M. (2010 (2005)). *La délinquance, une vie choisie : entre plaisir et crime*. Montréal : Bibliothèque québécoise.

Cusson, M., Dupont, B. & Lemieux, F. (2007). *Traité de sécurité intérieure*. Montréal : Hurtubise.

Felson, M. & Eckert, M. (2015). *Crime and everyday life*, 5th edition. Thousand Oaks, CA : Sage.

Levitt, S. & Venkatesh, S.A. (2000). An economic analysis of a drug-selling gang's finances. *The Quarterly Journal of Economics*, 115(3) : 755-789.

5. ÉVALUATIONS

➤ Examen (2 X 30% = 60%)

- L'examen de mi-session portera sur la matière et les textes vus lors des cours précédents. Il aura lieu le **26 février 2019** de 13h00 à 16h00 au local B-0305 (Pavillon 3200-Jean-Brillant).
- L'examen final portera sur l'ensemble de la matière et des textes présentés au cours de la session. Il aura lieu le **23 avril 2019** de 13h00 à 16h00 au local E-310 (Pavillon Roger-Gaudry)
- Les dates d'examen ne peuvent être changées. Celles-ci ont été déterminées par une politique interne de l'École de criminologie.
- Les examens comporteront des questions à choix multiples, à court et à long développement.
- Dans les deux cas, **l'utilisation des notes de cours et des textes obligatoires n'est pas permise. Aucune autre documentation n'est autorisée.**
- S.V.P., apportez votre carte étudiante lors des examens.

➤ Travail de session (40%) :

- Le travail devra être remis au plus tard le **16 avril 2018 à 16h00**. La remise se fait par voie électronique à l'enseignante (dépôt sur Studium ou par courriel (camille.faubert@umontreal.ca)).
- Le travail de session doit être réalisé en équipe de deux. Les équipes devront être formées au plus tard au cours 7 (19 février 2019).
- L'étudiant devra faire l'analyse d'un phénomène criminel à partir d'une des grandes théories présentées dans le cours (dissuasion, choix rationnel, activités routinières). Il devra faire référence à au moins cinq (5) sources scientifiques (articles scientifiques, livres ou chapitres de livres). Les consignes du travail et les règles de présentation seront expliquées au cours des prochaines semaines et affichées sur Studium.
- Le travail devra comporter un **maximum de 10 pages**, à interligne double, en respectant les règles d'usage pour la taille des caractères et des marges (Times New Roman 12 points et marges à 2,5 cm).
- 10% de la note sera accordée à la qualité du français.

Pour toutes formes d'évaluation, le plagiat est passible de sanction.

Barème de notation:

La grille de conversion des pourcentages de l'École de criminologie est utilisée pour toutes les évaluations du cours.

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	- de 50

Politique pour les retards dans la remise des travaux :

Les travaux remis en retard sans motif valable, seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Ce délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de fin de semaine et jours fériés comptent comme les autres jours. Seules les justifications d'ordre médical accompagnées d'un billet de médecin feront exception à cette règle.

Politique sur les absences lors des examens (article 9.9 du Règlement des études de premier cycle) :

« L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. »

Politique sur le plagiat (article 9.10 du Règlement des études de premier cycle) :

« Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants de premier cycle. »

« Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants de premier cycle. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. »

Politique sur la captation visuelle ou sonore des cours :

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la chargée de cours à l'aide du formulaire de l'Université de Montréal prévu à cet effet. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne en aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

L'enregistrement des cours, si le consentement est obtenu, est permis pour soutenir l'apprentissage de l'étudiant. De ce fait, l'étudiant s'engage à détruire le matériel enregistré à la fin de la session.

L'enregistrement du cours sans la permission écrite de la chargée de cours peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

Dans le cas des **étudiants en situation de handicap**, les pratiques actuelles sont maintenues, mais le nouveau formulaire d'autorisation doit être utilisé.

Politique sur le français (article 6 du Règlement des études de premier cycle):

La correction de la langue compte parmi les critères d'évaluation des examens et des travaux. Jusqu'à 10% des points pourront être enlevés dans l'éventualité d'une pauvre qualité de la langue française.

6. CALENDRIER DES SÉANCES

*** Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'*article 4.8 du Règlement des études de premier cycle*

Cours 1 : 8 janvier 2019

Introduction

- Présentation du cours
- Qu'est-ce que l'analyse stratégique en criminologie?

 Lecture obligatoire :

Cusson, M. & Cordeau, G. (1994). Le crime du point de vue de l'analyse stratégique – 1ere partie. In Szabo, D. & Leblanc, M. (Eds). *Traité de criminologie empirique*, 2e édition, Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 91-112.

Cours 2 : 15 janvier 2019

L'approche économique

- Le calcul coûts-bénéfices et l'utilitarisme
- L'économie du crime de Gary Becker
- La théorie des jeux
- ***Présentation des consignes du travail de session

 Lecture obligatoire :

Levitt, S.D. & Dubner, S.J. (2006). Pourquoi les dealers de drogue vivent-ils encore chez leur maman? (*Freakonomics*). Montréal : Les Éditions Transcontinental. (Chapitre 3, pp.105-129).

Cours 3 : 22 janvier 2019

Le choix rationnel

- Les activités routinières de Marcus Felson
- La zone de confort de Patricia et Paul Brantingham

 Lecture obligatoire :

Felson, M. & Boba, R. (2010). *Crime and everyday life*, 4th edition. Thousand Oaks, CA : Sage. (Chapitre 2, pp.25-48).

Cours 4 : 29 janvier 2019

La dissuasion

- *Des délits et des peines* de Cesare Beccaria
- Les trois éléments de la dissuasion

 Lecture obligatoire :

Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*. Paris : Les Presses Universitaires de France. (Chapitre 8, pp. 137-159).

Cours 5 : 5 février 2019

La prévention situationnelle

****cours donné par Rémi Boivin, professeur agrégé
à l'École de criminologie de l'Université de Montréal*

- Le délinquant raisonné de Ronald Clarke et Derek Cornish

 Lecture obligatoire :

Killias, M., Aebi, M.F. & Kuhn, A. (2010). *Précis de criminologie*, Troisième édition. Berne : Stämpfli. (Sections 7.3 à 7.4.1 inclusivement ; pp. 304-334).

Cours 6 : 12 février 2019

Le processus de commission de l'infraction

- La criminologie de l'acte
- Les systèmes de délinquance
- L'analyse des scripts de Derek Cornish

 Lecture obligatoire :

Birrer, S., Cusson, M. & Ribaux, O. (2013). Les vols avec violence. In Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. & Cortoni, F. (Eds.). *Traité des violences criminelles* (pp. 103-125). Montréal : Hurtubise.

Cours 7 : 19 février 2019

Exemple de cas : la violence conjugale

 Lecture obligatoire :

Kingsnorth, R.F. & Macintosh, R.C. (2004). Domestic violence: Predictors of victim support for official action. *Justice Quarterly*, 21 : 301-328.

Examen de mi-session : 26 février 2019 (B-0305 Pavillon 3200-Jean-Brillant)

S.V.P, apportez votre carte étudiante

Semaine de lecture : 5 mars 2019

Cours 8 : 12 mars 2019

La rationalité limitée

- Les décisions absurdes
- Le présentisme de Maurice Cusson
- Rationalité et émotions
- ***Retour sur l'examen de mi-session

 Lecture obligatoire :

Cusson, M. (2010 (2005)). *La délinquance, une vie choisie : entre plaisir et crime*. Montréal : Bibliothèque québécoise. (Chapitre 3, pp.59-71).

Cours 9 : 19 mars 2019

L'adaptation

- Exemple de cas : le trafic de drogues

 Lectures obligatoires :

Bouchard, M. & Leduc, M. (2007). Dissuasion et contre-dissuasion. In Cusson, M., Dupont, B. & Lemieux, F. (Eds.). *Traité de sécurité intérieure* (pp.517-529). Montréal : Hurtubise.

Jacques, S., Allen, A. & Wright, R. (2014). Drug dealers' rational choices on which customers to rip-off. *International Journal on Drug Policy*, 25(2) : 251-256.

Cours 10 : 26 mars 2019

La réussite criminelle

- Le délinquant idéal de Pierre Tremblay
- Conférence virtuelle de Benoît Dupont, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

 Lecture obligatoire :

Ouellet, F. & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 56(5) : 527-562.

Cours 11 : 2 avril 2019

Exemples de cas :

- Les infractions au Code de la route (conférence de Brigitte Poirier, doctorante à l'École de criminologie de l'Université de Montréal)
- L'homicide

 Lecture obligatoire : à déterminer

Cours 12 : 9 avril 2019

Séance de consultation en vue de l'examen final et du travail de session

- Préparez vos questions!

Remise du travail de session: 16 avril 2019 avant 16h00 (sur Studium ou par courriel)

Examen final : 23 avril 2019 – E-310 (Pavillon Roger-Gaudry)

S.V.P., apportez votre carte étudiante